

Ecole Sainte Marie

32 rue de l'Ermitage

85670 St Christophe du Ligneron

☎ : 02.51.93.22.70

✉ direction@stchristophe-stemarie85.fr

www.stchristophe-stemarie85.fr



EQUIPE EDUCATIVE 2022-2023

Classe TPS-PS : Magalie SOULARD et Charlène REMAUD (jeudi) - Aide-maternelle : Corine PLANES

Classe de PS-MS : Marie-Chantal BOURMAUD - Aide-maternelle : Virginie ROBARD

Classe de GS : Elisabeth CHANDARAS - Aide-maternelle : Andrée BODIN DAVID

Classe de CP : Nelly BOUCARD

Classe de CE1 : Nathalie DENOUE

Classe de CE2 : Annie-Claire BABU

Classe de CM1-CM2 A : Agathe CHAUVIN

Classe de CM1-CM2 B : Xavier BOILEVE et Katia BODIN (lundi + 1 jeudi sur 3)

Poste de RA (aide spécialisée) : Marie-Dominique RAUTURIER

Personnel de vie scolaire :

Secrétariat école : Nathalie WEBER

AESH : Karine RUDYJ et Monika BERTEL

Chef d'établissement : Xavier BOILEVE

Journées de décharge pour la direction le **lundi** et le **jeudi (1 sem/3)**. Vous pouvez demander des rendez-vous ces jours-là de préférence.

HORAIRE ET ACCUEIL

matin		après-midi	
accueil	cours	accueil	cours
à partir de 8h35	de 8h45 à 12h00	à partir de 13h20	de 13h30 à 16h30

Accueil des élèves dans les classes de 8h35 à 8h45.

Les accompagnateurs des élèves de maternelle sont invités à les emmener jusqu'à la porte de la classe.

Une seule entrée est en usage lors des arrivées à l'école, le portail donnant sur le parking. Les élèves qui utilisent la garage à vélo côté bac à sable se rendent ensuite à pied à l'entrée principale.

Il est important que les enfants n'arrivent pas en retard, quelle que soit la classe.

Toute absence doit être motivée et signalée par les parents, par écrit, mail ou message téléphonique. Seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées durant le temps scolaire. Les autres absences feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Education Nationale.

SORTIE DE L'ECOLE

De 12h00 à 12h10 et de 16h30 à 16h40 : surveillance assurée par les enseignants lors de la sortie.

Sans autorisation écrite des responsables légaux, les élèves ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par écrit.

Après 12h10, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire et après 16h40, ils seront confiés au service de garderie.

De 12h00 à 13h20, les élèves qui déjeunent à la cantine sont placés sous la surveillance et la responsabilité de la municipalité qui assure la gestion du restaurant scolaire.

Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.

Sur le parking, les automobilistes doivent éviter le stationnement gênant pour les cars scolaires.

PROJETS EDUCATIF et PASTORAL - REGLEMENT INTERIEUR

sur le site de de l'établissement : <https://stchristophe-stemarie85.fr/projet-pedagogique/projet-detablissement/>

LE THEME D'ANNEE

Supers ! ces héros...

... de la mythologie – du quotidien – de la littérature – du cinéma – de la BD ...

ASSURANCE SCOLAIRE : attestation, informations...

- L'assurance scolaire et extrascolaire est incluse dans le montant des contributions. Elle couvre votre enfant pour les dommages ou accidents qu'il pourrait subir.
- Pour obtenir une attestation, connectez-vous sur le site de la mutuelle saint Christophe et rendez-vous sur l'espace parents : www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

RÉUNIONS DE CLASSES

TPS-PS	Jeudi 15 septembre (18h30)
PS-MS	Mardi 4 octobre (18h30)
GS	Mardi 4 octobre (18h30)
CP	Vendredi 16 septembre (18h30)

CE1	Mardi 20 septembre (18h30)
CE2	Mardi 20 sept (20h30)
CM1-CM2 A	Mardi 27 septembre (18h30)
CM1-CM2 B	Lundi 19 septembre (18h30)

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE : ZONE B.

Vacances de la Toussaint	du samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre 2022
Vacances de Noël	du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 (inclus)
Vacances d'hiver	du samedi 11 février au dimanche 26 février 2023
Vacances de printemps	du samedi 15 avril au lundi 1 ^{er} mai 2023
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023

- *Fin des cours le jeudi 6 juillet au lieu du vendredi 7 juillet.*
- *2 samedis matin travaillés : **samedis 25 mars et 13 mai.***

L'OGEC et l'APEL sont constitués de bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie au bon fonctionnement de notre établissement. Merci de les soutenir, de répondre à leurs appels et surtout, n'hésitez pas à les rejoindre.

OGEC <i>Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique</i>	APEL <i>Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre</i>
Missions : Gestion financière : perceptions et dépenses Emploi des personnels non enseignants : contrats de travail, absences, plannings... Entretien de l'immobilier : petits et gros travaux, investissement, emprunts...	Missions : Représentation des parents : lors des réunions, dans le conseil d'établissement, auprès des instances et des pouvoirs publics Services aux familles : accueil, accompagnement, information, animation (auprès des élèves, des familles et des enseignants)
Apports financiers : Forfait communal (frais de fonctionnement) Contribution des familles : 30 € / mois sur 11 mois (base), 33€ / mois (solidarité) Autres ressources : recettes de fêtes, subventions d'autres associations, dons, location de matériel...	Apports financiers : Adhésions volontaires des familles Subventions Recettes de manifestations Dons
Président : Jérôme GUIHAL	Présidente : Mélanie JOUARD

RESTAURATION et ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAUX

Le restaurant scolaire :

- <http://www.saint-christophe-du-ligieron.fr/enfance-jeunesse/scolarite/restaurant-scolaire/>
- Téléphone : 02.51.93.30.23
- mail : restaurant-scolaire.stchristophe@orange.fr

L'accueil périscolaire :

- Téléphone : 02 51 68 77 53
- Mail : lesloustics-scdl@orange.fr
- Ouverture à 7h30 le matin
- Accueil jusqu'à 19h le soir

Tous les renseignements sur "Le portail familles" de la mairie.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieStChristopheDuLigieron85670/accueil>